Communiqué de presse



Déploiement de la filière REP Bâtiment au 1er mai 2023 : Valdelia tient ses engagements

Toulouse, le 02 mai 2023 – Dans le but de réduire les dépôts sauvages, de développer le recyclage, le réemploi et la réutilisation des déchets de la filière du bâtiment, la responsabilité élargie des producteurs (REP) dédiée aux produits et aux matériaux de construction du bâtiment (PCMB), est désormais opérationnelle depuis le 1er mai 2023. L'éco-organisme Valdelia annonce l'ouverture de ses 151 points de reprise, conformément à l'engagement qu'il avait pris auprès des pouvoirs publics, suite à la publication de l'arrêté du 28 février (annexé à l'arrêté du 10 juin 2022). Il revient également sur les actions concrètes qu'il a mis en place pour les acteurs du bâtiment : metteurs sur le marché, opérateurs de collecte et traitement, acteurs de la seconde vie et artisans.

Un maillage territorial de 150 points de reprise : pari réussi pour Valdelia

L'Arrêté du 28 février 2023* a bel et bien acté la mise en œuvre opérationnelle de la REP PMCB, mais aussi inscrit les engagements pris par les éco-organismes auprès des pouvoirs publics concernant le maillage en points de reprise privés. A l'heure du déploiement de la filière au 1er mai 2023, Valdelia annonce l'ouverture de 151 points de reprise et détaille les initiatives opérationnelles qu'il a mis en place.

Pour rappel, les quatre éco-organismes agréés (Écominéro, Écomobilier, Valdelia et Valobat), doivent avoir collectivement contractualisé avec au moins 515 points de collecte privés au 31 mars 2023, 1 096 au 30 juin, 1 516 au 30 septembre, et 2 419 au 31 décembre. Ce calendrier découle d'une réunion de décembre 2022, entre les éco-organismes et les pouvoirs publics. Les obligations de chacun des éco-organismes sont appréciées au prorata des quantités de PMCB mis sur le marché l'année précédente par leurs adhérents respectifs. Ainsi, Valdelia avait pour objectif d'en ouvrir au moins 150. Une promesse tenue par l'éco-organisme, qui aligne ce qu'il fait avec ce qu'il dit.

L'arrêté prévoyait également la création d'un site internet listant les points de reprise, indiquant leur localisation. Celui-ci est disponible pour Valdelia à l'adresse suivante : https://batiment.valdelia.org/trouvez-votre-point-de-reprise/

*modifiant le cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment annexé à l'Arrêté ministériel du 10 juin 2022.



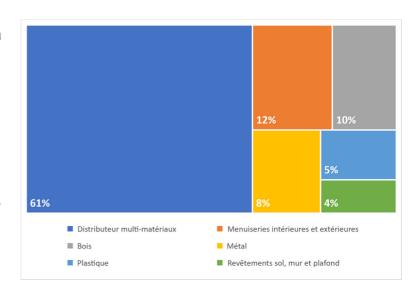
Accompagner et soutenir concrètement l'ouverture des points de reprise

Le déploiement opérationnel de la filière s'accompagne également du déploiement d'un dispositif financier, d'un accompagnement de la mise en place de la REP envers les parties prenantes de l'éco-organisme (collecte, tri, traitement, préparation des matières, consommation des matières par les industriels) ; et d'une prise en charge progressive des tonnages de PMCB.

A ce titre, Valdelia apporte un soutien humain, logistique et financier aux points de reprise partenaires. Depuis janvier 2023, les équipes de l'éco-organisme ont visité 344 sites et plus de 500 intègrent à date la démarche d'ouverture d'un point de reprise. 2 parcours de formation et un pack d'outils de communication ont été créés pour les accompagner et pour sensibiliser leurs clients au nouveau service, tout en facilitant le tri sur site. Bâche, affichette, flyer, signalétique de tri, messages à personnaliser pour les réseaux sociaux. Courant mai, les 150 points de reprise ayant contractualisé avec Valdelia se verront dotés de ces dispositifs pour assurer l'information et la sensibilisation de leurs clients. Des outils en ligne seront également mis à leur disposition pour préparer l'accueil des artisans sur site

350 metteurs sur le marché ont choisi Valdelia

Le Groupe Janneau, CMEM, Interface, Bubendorff ou encore Chausson Matériaux, actionnaires de l'écoorganisme, se sont engagés au côté de Valdelia. A date, ils ont été rejoints par 350 metteurs sur le marché qui leur font confiance et qui ont fait le choix d'un développement rapide, pérenne et qualitatif de la filière. 61% des adhérents Valdelia sont des distributeurs multimatériaux et 39% sont des metteurs sur le marché par familles de produits (voir répartition dans l'encart cicontre.



Pour aller plus loin:

Voici 5 opérations phares initiées par Valdelia à retenir concernant la filière REP Bâtiment :

Barème

Valdelia est le seul éco-organisme à avoir publié un barème d'éco-contribution sur deux ans pour donner une visibilité sur l'évolution de la filière et les moyens à mobiliser dès le 6 octobre 2023. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes, à coûts maîtrisés, pour développer la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits et matériaux en fin de vie. Responsabilité, ambition et professionnalisme sont les piliers de la construction de ce barème.

Reprise des déchets inertes et non-inertes : un guichet unique

Agréé sur la catégorie 2 (PMCB non inertes) Valdelia a noué un partenariat avec Écominéro, agréé sur la catégorie 1 (déchets inertes). 100% des déchets visés par la REP sont ainsi pris en charge par Valdelia grâce à un point d'entrée unique.

Pédagogie et vulgarisation

Pour convaincre des acteurs du bâtiment souvent peu informés de leurs obligations réglementaires, Valdelia a organisé au cours du 1er trimestre 2023 deux sessions de « speed meetings » : « 20 jours pour devenir acteur responsable de la filière des déchets du bâtiment » et « 30 jours pour être prêt pour déployer une filière opérationnelle au 1er mai ». L'occasion de rencontrer individuellement près de 250 metteurs sur le marché du bâtiment, tous secteurs d'activité confondus. Une troisième édition est prévue sur mai et juin 2023.

Un réemploi solidaire et territorial

L'éco-organisme a également initié des expérimentations et des projets dans le domaine du réemploi, avec :

- 1.La constitution d'un réseau national de partenaires du réemploi PMCB en France (174 structures)
- 2. La mise en place du premier programme d'accompagnement : L'Accélérateur du Bâtiment Circulaire et Durable. Il vise à accélérer la transformation de la filière de la construction, de ses acteurs et de ses métiers, en soutenant le développement de solutions concrètes en faveur de la transition écologique. Depuis octobre 2022, 13 structures de l'ESS expérimentent des solutions orientées 2ndes vies des PMCB directement sur des chantiers de l'entreprise Vinci Construction.
- 3. La création d'un groupe de travail national sur le réemploi pour constituer un plan d'action dédié en concertation avec les acteurs et réseaux représentatifs du réemploi du bâtiment, et remis aux pouvoirs publics en juin 2023.
- 4.Le co-financement de l'étude nationale « Schéma logistique et organisation mutualisée entre acteurs de l'ESS pour le réemploi de matériaux du bâtiment » dont l'objectif est de développer des solutions collectives et un schéma de coopération entre acteurs de l'ESS, afin de répondre aux enjeux de développement et de massification du réemploi des PMCB.
- 5.Le financement d'une « étude action » à l'échelle d'un acteur du réemploi solidaire en région régional (ECOMAT 38/APLOMB) dont l'objectif est d'étudier la faisabilité technique et le développement d'une plateforme physique de réemploi solidaire PMCB.

OCAB

Enfin, réunis au sein de l'OCAB, l'organisme coordonnateur agrée du bâtiment, Valdelia et les autres éco-organismes de la filière travaillent actuellement sur des sujets structurants nécessitant une coordination, comme les standards de collecte, l'avis aux Producteurs ou encore les produits utilisés dans les Travaux Publics.

À propos

Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique depuis 2013, Valdelia organise la filière de collecte et de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) non ménagers auprès des collectivités, entreprises, associations de toutes tailles et de tous les secteurs, sur l'ensemble du territoire national. C'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdelia mutualise non seulement ses solutions opérationnelles de collecte et de traitement, mais organise aussi la seconde vie des produits.

Son existence répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques, ainsi qu'à une obligation légale. Fort de son expertise reconnue et de son expérience de terrain depuis près de 10 ans, Valdelia est également agréé sur la filière des éléments de décoration textile et la REP PMCB (déchets du bâtiment).



Contact presse

Marion Elisé, chargée de communication corporate & RP I 07 84 10 14 68 | marion.elise@valdelia.org Visuels disponibles dans ce dossier (crédits photos : Valdelia)





